

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 48 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 36 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continué jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Aucun gouvernement ne paraît vouloir rester étranger à la solution de la grande question de l'isthme de Suez. D'un autre côté, nous apprenons, par la *Gazette de Cologne*, qu'on rédige en ce moment, au ministère du commerce de Vienne, un mémoire où l'on traite avec le plus grand détail le percement de l'isthme de Suez, et où l'on s'attache surtout à faire ressortir les avantages qui en résulteraient pour le commerce allemand. Ce mémoire sera communiqué à tous les gouvernements fédéraux.

D'un autre côté, nous lisons dans le *Journal officiel* de la Haye :

« Sur un rapport fait au roi par S. Exc. M. Simon, ministre de l'intérieur, Sa Majesté a, par ordonnance du 10 de ce mois, nommé une commission chargée : 1^o d'étudier les conséquences que peut avoir le percement de l'isthme de Suez pour le commerce et la navigation en général et pour le commerce des Pays-Bas en particulier ; 2^o de proposer les moyens qui, vu le changement des circonstances, pourront être employés pour conserver la part de la Hollande dans le commerce et la navigation, et même pour l'agrandir, s'il est possible ; 3^o d'indiquer ce que le gouvernement pourrait faire pour favoriser et soutenir les efforts des industriels hollandais dans cette entreprise.

« Cette commission tiendra ses séances à la Haye. »
Enfin nous trouvons dans le *Daily-Post*, journal important de Liverpool, un article sur le canal de Suez, où nous lisons :

« Le gouvernement anglais a envoyé dans la baie de Péluse, et probablement aussi dans l'isthme de Suez, un ingénieur chargé de lui faire un rapport spécial.

« On se rappelle qu'il y a peu de temps des correspondances d'Alexandrie, publiées dans les journaux d'Europe, avaient annoncé qu'une corvette anglaise, appelée le *Tautarus*, faisait des sondages sur toute la côte et spécialement sur celle de Péluse. Ceci semble démontrer que le gouvernement anglais veut contrôler lui-même et par des gens qui lui appartiennent les opérations de la commission interna-

tionale, qui a fait le voyage d'Égypte à la fin de l'année dernière. Cette commission renfermait des ingénieurs de tous les pays, comme on se le rappelle, et notamment un ingénieur anglais du plus grand mérite. Les travaux auxquels s'est livrée la commission sont assez exacts pour n'avoir à craindre de contrôle sincère de personne. C'est donc une simple confirmation des résultats obtenus que va se procurer le gouvernement anglais. »

(Constitutionnel.)

Nous recevons, dit le *Constitutionnel*, nos lettres de Constantinople du 7 juillet.

« C'est aujourd'hui, nous dit notre correspondant, qu'arrive le dernier convoi de la Crimée. Il comprend tout ce qui restait encore de l'occupation étrangère sur le territoire russe en hommes valides, malades ou convalescents, agents de l'administration, etc., etc. Les deux généraux en chef des armées alliées, le maréchal Pélissier et sir William Codrington, font partie de ce convoi. Le Sultan a donné des ordres pour qu'ils fussent reçus avec tous les honneurs dus à leur rang et à l'importance des services qu'ils ont rendus à la cause de la Turquie. Des palais et des voitures sont mis à leur disposition ; les ministres et tous les hauts fonctionnaires se préparent à leur faire visite ; un grand banquet leur sera offert samedi prochain par le Sultan. Enfin, il est question d'une grande revue de toutes les troupes ottomanes françaises et anglaises qui se trouvent à Constantinople.

« Le maréchal Pélissier habitera l'ambassade de France, à Therapia, où M. de Thouvenel lui a fait préparer des appartements. On ne pense pas qu'il prolonge son séjour ici au-delà d'une semaine. »

Le tribunal institué pour réviser le procès criminel de Varna a commencé ses séances le 5, sous la présidence de Ahmed-Véfik-Efendi, ex-ambassadeur en Perse. Les débats sont conduits par lui avec beaucoup d'intelligence et d'impartialité, d'après les usages des tribunaux européens. Cette innovation a produit une certaine sensation, laquelle cependant n'avait rien d'hostile. Cette première séance a été remplie par la lecture de l'acte d'accusation

et du résumé du jugement de Varna et par l'interrogatoire de l'un des principaux accusés. La seconde séance devait avoir lieu le 8.

Indépendamment de ce procès et de celui de l'officier tunisien accusé de meurtre, qui se poursuit devant le conseil de guerre siégeant à l'amirauté, on juge aussi en ce moment une autre cause criminelle. Il s'agit des malversations et vols commis par les agents de l'administration employés à l'armée d'Asie pendant la dernière campagne. Une commission instituée par le conseil du tanzimat, est chargée de connaître de cette affaire, dont elle s'occupe depuis déjà plusieurs jours, et dans laquelle sont fortement compromis des employés d'un rang assez élevé et des officiers de tous grades. Le gouvernement turc comprend la nécessité de faire un exemple et il a donné les ordres les plus sévères pour que justice soit faite.

Un conseil extraordinaire a été tenu le 6 à la Porte ; il s'agissait, dit-on, de lui soumettre plusieurs affaires, qui avaient été ajournées jusqu'au retour du grand-visir. Il est question, entre autres, des différents projets financiers ou industriels pris en considération par le gouvernement, et auxquels on ne tarderait pas à donner une solution.

On assure que le projet de M. Layard ne sera pas accepté si son auteur persiste à vouloir maintenir la clause par laquelle il s'attribuerait le monopole de toutes les opérations financières que le gouvernement ottoman serait dans le cas de faire par la suite. On attend toujours le baron de Rothschild ou quelque représentant de cette puissante maison.

L'autorité militaire française presse par tous les moyens en son pouvoir les préparatifs de départ des hommes qui se trouvent encore à Constantinople. On pensait que tout serait évacué à la fin du mois. L'intendance continuait à vendre des quantités considérables de matériel et d'approvisionnements. Le gouvernement turc en a acheté une grande partie.

Dans sa séance du 10 juillet, la diète germanique a décidé qu'au nom de la Confédération, elle accédait à la déclaration qui a été concertée aux conférences de Paris par les plénipotentiaires réu-

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Un jeune homme s'était trouvé sur sa route, un enfant comme elle, vif, ardent, plein de gaieté et ne cherchant dans la vie que les sentiers battus. Ils avaient presque le même passé ; ils se reconquirent. Bientôt la liaison devint plus intime, et ils s'estimèrent très-heureux qu'il en fût ainsi... Cette vie dura près d'une année, et ni l'un ni l'autre ne s'en plaignit. — Cependant Polyte était jaloux, et Catherine était coquette : il y eut bien par-ci par-là quelques petits nuages, mais, au demeurant, aucun des deux n'eût voulu rompre une liaison dont, jusqu'alors le bonheur avait fait presque tous les frais.

— Et quand cela serait !... répliqua Catherine un instant après ; d'ici là, Polyte en aura aussi, des moustaches, et si ça le gêne, on le verra bien.

— Enfin !... j'en suis pour ce que j'ai dit, repartit le père Simon.

— Bah ! interrompit Polyte, le père Simon est une mauvaise langue, et Catherine a la tête près du bonnet... à quoi bon penser à tout cela ! Nous voici réunis pour la dernière fois, peut-être... Là-bas, c'est l'usine à laquelle nous allons dire adieu... De l'autre côté, c'est Paris où nous devons nous embarquer... Serrons-nous donc la

main un bon coup, mes amis, et allons vider une bouteille, en souvenir de notre séparation.

Ces paroles, dites avec rondeur et gaieté, ne rencontrèrent pas d'opposition : un hurra d'approbation y répondit au contraire, et toute la bande joyeuse, mue par un même sentiment, s'envola vers une auberge située à quelque distance.

Cependant Henry et Blanche s'étaient éloignés lentement sous l'ombre épaisse du bois ; ils marchaient l'un à côté de l'autre, en proie à mille appréhensions qu'ils n'osaient pas se communiquer.

Enfin Henry donna le signal de la séparation.

— Adieu, Blanche ! s'écria-t-il d'une voix saccadée, votre amour est ma seule force maintenant. Blanche, ne m'oubliez pas !...

— Adieu, Henry !... répondit Blanche en sanglotant. Le jeune homme s'empara des mains de la jeune fille et les baisa longuement ; puis il s'arracha de cette dernière et suprême étreinte, et le cœur bouleversé, la tête en désordre, il s'éloigna en courant sans même oser regarder en arrière.

Quelques minutes après il avait disparu, et Blanche reprenait tristement le chemin du château de Cerny.

I. — LE RAVIN.

Nous sommes maintenant en Afrique ; une année s'est écoulée depuis les faits racontés au prologue, et nous voici non loin de Cherchell, au pied du Chenouan, au

milieu d'une petite colonne de spahis, de chasseurs à pied et de zouaves.

On est au mois de juin : la nuit tombe peu à peu, un silence profond succède aux bruits du jour.

Toutes les tentes sont agrafées et bouclées, et chaque soldat s'est allongé sur la peau de mouton qui lui sert de lit. Des *grand'gardes* sont disposées çà et là autour du camp, et les sentinelles veillent sous leurs armes, protégeant ainsi le sommeil et le repos de leurs camarades.

Le lieu où s'est arrêtée la petite colonne ne manque pas d'un certain aspect pittoresque et sauvage.

Le camp est adossé à une montagne sur le sommet de laquelle un poste a été établi, pour prévenir toute surprise ; à droite, un ravin ouvre le sol à une profondeur redoutable ; à gauche, s'étend une plaine aride, à l'extrémité de laquelle se dessinent les formes blanches d'un douair.

Ce tableau est calme et reposé, et l'on n'entend déjà plus, à cette heure, que le pas lent et régulier des sentinelles ou le murmure d'un petit ruisseau, qui coule au fond du ravin.

Il n'est pas bien difficile, dit le docteur Jacquot, de déterminer les objets qui concourent à imprimer un cachet spécial aux paysages intertropicaux. La splendide lumière qui inonde le végétal, depuis l'embryon jusqu'à sa vétusté, donne à toutes ses parties des teintes plus vives que dans les autres pays ; partout les tons sont

nis, et signée, le 16 avril dernier, comme annexe au 24^e protocole, au sujet de l'interprétation et de l'application du droit maritime : que de plus elle se ralliait au désir exprimé au 23^e protocole de la conférence de Paris du 14 avril, que les Etats entre lesquels surgiraient des contestations graves, eussent à réclamer la médiation d'une puissance amie, en tant que les circonstances le permettraient.

Plusieurs ministres ont déclaré que les gouvernements étaient disposés à coopérer à l'introduction d'un code général de commerce et à instituer une commission qui serait chargée de le rédiger.

(Constitutionnel.)

On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« L'arrivée du maréchal Pélissier dans notre ville paraît devoir être retardée encore. Des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, nous permettent d'annoncer que le commandant en chef de l'armée d'orient n'est pas attendu avant les derniers jours du mois. Ce nouveau retard serait causé par un séjour que le maréchal doit faire à Athènes, où il devra s'assurer par lui-même de la situation politique de la Grèce. Par suite, le maréchal Pélissier déciderait s'il doit être mis fin à l'occupation du Pirée par nos troupes, si cette occupation doit être maintenue ou même augmentée. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Trieste, 17 juillet. — Les consuls russes envoyés en Turquie sont partis pour leur destination. »
« Les dernières dépêches d'Athènes, en date du 14, mandent que le maréchal Pélissier était attendu au Pirée. La Russie expédiant en Grèce la légion grecque qu'elle avait formée, le gouvernement d'Athènes a refusé de recevoir ces troupes dont il demande le renvoi à Odessa. Le gouvernement du roi Othon a requis, en même temps, l'aide de l'amiral anglais pour appuyer sa protestation. »

« Bucharest, mercredi 16 juillet. — L'hospodar Ghika, nommé kaimakan de Valachie, doit prendre immédiatement les rênes du gouvernement. A Jassy, c'est le boyard Théodore Balsch qui a été nommé kaimakan de Moldavie. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

SUISSE. — Il vient d'être pourvu par les deux corps législatifs de la Suisse, en chambres réunies, au gouvernement fédéral.

M. Fornerod est nommé président de la confédération pour 1857; M. Furrer, vice-président.

M. Dubs, de Zurich, avait été précédemment nommé président du conseil des Etats et M. Briat, vice-président.

RUSSIE. — Après bien des versions contradictoires, on regarde comme certain que l'Empereur de Russie a pourvu ainsi qu'il suit aux trois grands postes diplomatiques vacants depuis la guerre :

Ambassadeur à Paris : M. le général comte Kisseloff, ministre des domaines;

Ministre à Londres : M. le comte de Kreptowitch;

Ministre à Constantinople : M. de Bouteniéff.

— Nos dernières correspondances de Russie nous font connaître un fait intéressant.

L'école impériale d'artillerie et du génie de Saint-

Petersbourg distribue tous les trois ans, un prix fourni par l'Empereur et qui consiste dans une médaille d'or de la valeur de 500 roubles, à celui de ses élèves anciens ou nouveaux qui, pendant cette période de temps, s'est distingué de la manière la plus remarquable, soit par ses écrits, soit par la construction d'un grand ouvrage de fortifications, soit par ses travaux devant l'ennemi, en temps de guerre.

Le jury de l'école a, pour cette récompense, proposé à l'unanimité, par l'organe de son chef d'état-major, le général Rostowzel, M. le général-major du génie Totleben, ancien élève, sorti en 1838, pour avoir avec un grand talent, « défendu pendant onze mois la place de Sébastopol, assiégée par la plus valeureuse armée du monde. » Ce sont les termes du rapport.

La médaille décernée au général Totleben lui a été remise dans une réunion solennelle qui a eu lieu, le 7 juillet, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Nicolas I^{er}, fondateur de l'école et de l'académie du génie. (*Moniteur de l'Armée.*)

— On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 9 juillet :

La *Gazette du Sénat* contient un ukase impérial par lequel l'amnistie, accordée précédemment à la Pologne, est étendue aux provinces occidentales; ce sont les gouvernements de Minsk, Mohilew, Vitepk, Grodno et Wilna. Le nombre des personnes qui pourront participer à cette amnistie est de beaucoup inférieur à celui des Polonais exilés.

La nécessité d'une manifestation de repentir est encore plus impérieusement exigée dans cet ukase que dans le premier. En outre, une des conditions de l'amnistie, c'est que les exilés n'aient point manifesté de sentiments hostiles au gouvernement russe.

Le colonel du régiment des Cosaques du gouvernement d'Arenbourg, M. Misimoff, a été cassé de son grade pour crime de concussion. Il servira comme simple soldat. — Havas.

ESPAGNE. — Nous avons reçu la dépêche suivante de l'agence Havas.

« Les dernières nouvelles de Madrid du 16, annoncent que la rébellion a été vaincue à Madrid, et que l'on n'a à regretter la mort d'aucun officier supérieur. »

« Le gouvernement a nommé une nouvelle municipalité, et a déclaré la Péninsule en état de siège. »

D'autres dépêches confirment ces informations. Elles ajoutent que divers changements ont eu lieu parmi les autorités de Madrid et que plusieurs journaux ont été supprimés.

Ces dépêches nous apprennent aussi que ce n'est point comme chef de l'insurrection que le général Infante s'était mis en rapport avec le maréchal O'Donnell, mais comme intermédiaire entre l'insurrection et le gouvernement.

On était sans nouvelles d'Espartero.

Le bruit courait qu'un mouvement avait éclaté à Saragosse.

Aucune nouvelle n'est arrivée aujourd'hui; on dit que les communications électriques sont interrompues; mais hier, le même bruit avait couru, ce qui n'a pas empêché de recevoir des nouvelles dans la soirée.

chauds, partout les couleurs hardies et variées, sur la fleur comme sur l'oiseau et sur l'insecte. La nature tout entière semble même partager ce brillant coloris par l'aspect éblouissant des surfaces éclairées, tranchant sur des ombres nettement dessinées.

Dans le Tell (1), le paysage présente des aspects singuliers, qui tiennent à la fois de la zone torride et de climats plus tempérés, et l'on aperçoit souvent, à côté d'espaces couverts de pauvre végétation, comme des diminutifs des forêts primitives.

La colonne qui venait de fixer ses tentes au pied du Chenouan était partie depuis trois jours de Cherbell, et le commandant seul savait quel était le but de son expédition.

Il pouvait être huit heures, et l'on devait se remettre en marche le lendemain, dès les premières lueurs du jour.

Cependant, tandis que tout dormait sous les tentes, excepté les sentinelles, deux hommes portant le costume des zouaves, les pieds nus, pour faire le moins de bruit possible, la ceinture garnie d'une paire de pistolets, pour répondre à toute attaque imprévue, quittaient mystérieusement le camp et s'acheminaient, sans proférer une parole, vers la pente rapide du ravin...

(1) *Tell*, de *tellus*, terre cultivable. — On nomme ainsi toute la bande fertile qui longe le littoral de l'Algérie.

Nul ne les avait vus, et ils avaient passé près des sentinelles sans être entendus.

Une fois engagés sous les épais ombrages du ravin, ils marchèrent d'un pas plus résolu et plus ferme, car la végétation les protégeait, et ils pouvaient avancer sans crainte.

Les fourrés les plus épais de nos bois de France ne sauraient en effet, au dire des naturalistes, donner une idée de la végétation abondante et variée qui semble se disputer le sol dans les ravins parcourus par un ruisseau. Ici, ce sont les micocouliers, les peupliers d'Italie, les caroubiers aux fruits rouges, dont les feuilles épaisses forment une voûte serrée, sur laquelle les vignes vierges jettent et enlacent leurs branches flexueuses; plus loin, le laurier-rose, les buissons de jasmin, de lentisque et de tamarin; puis enfin les riches tapis de verdure et de fleurs, que le pied de l'homme n'a jamais foulés, que l'antilope effleure à peine, et qui servent parfois aux mystérieuses et charmantes amours des gazelles. Pendant le jour, c'est un bruissement continu, où se mêlent le bourdonnement des insectes, le chant des oiseaux, ou encore ce tressaillement singulier de la nature qui s'étire sous les ardents rayons du soleil. Pendant la nuit, c'est un calme, une fraîcheur, une poésie qui parle de toutes ces choses et que l'on n'a jamais vues qu'en rêve, et qui semblent dépassées par les réalités de ces contrées privilégiées.

P.-S. — Des nouvelles nous arrivent à l'instant de Madrid, le combat aurait été sanglant et la lutte aurait duré trente heures. Le maréchal O'Donnell serait maître du terrain. Sa première mesure aurait été désarmement de la garde nationale.

On dit encore que quarante membres des Cortès, qui se sont réunis à Madrid, en annonçant l'intention de convoquer d'urgence l'assemblée, auraient été dispersés par la force.

Il se confirme qu'un mouvement de la nature la plus grave a éclaté à Saragosse. (*Constitutionnel.*)

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

Un décret fixant l'ouverture de la session des conseils généraux au 25 août, et la clôture au 8 septembre.

Les troupes continuent à traverser notre ville pour se rendre dans diverses garnisons. Voici dans quel ordre elles entreront dans nos murs :

Le 22 juillet, 306 hommes du 42^e de ligne, et 27 hommes du 9^e bataillon de chasseurs à pied.

Le 24, — 73 hommes du 30^e de ligne.

Le 25, — 960 hommes du 79^e de ligne.

Le 31, — 27 hommes du 42^e.

Le 4 août, 750 hommes du 69^e.

Le 5, — 849 hommes du 69^e. Ce détachement séjournera à Saumur.

Le 6, — 16 hommes du 42^e.

Par décision de M. le Maire de Saumur, du 11 de ce mois, le sieur PIERRE LEVEAU, ancien palefrenier, demeurant rue du Portail Louis, n^o 38, a été nommé commissionnaire à la gare du chemin de fer.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

XIX^e CONCOURS départemental d'animaux domestiques en 1856.

PROGRAMME.

Le Comité d'agriculture de la Société industrielle, réuni par convocation spéciale, à l'effet de donner suite à l'institution des concours annuels pour l'encouragement des diverses espèces d'animaux domestiques, et assurer l'exécution de celui de 1856, a arrêté les dispositions du 19^e concours départemental ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE PREMIER. — Le dix-neuvième concours départemental d'animaux domestiques aura lieu à Angers, place du Champ-de-Mars, le dimanche 28 septembre 1856, à 9 heures précises du matin.

ART. 2. Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concourir leurs animaux, devront les présenter au lieu indiqué, ledit jour, pour être enregistrés; les animaux qui n'auraient pas été présentés et inscrits avant neuf heures, ne seront pas admis.

ART. 3. La distribution des primes se fera sur l'avis d'un jury formé dans le sein de la Société.

ART. 4. Les primes seront décernées dans l'ordre et aux conditions qui suivent :

1^{re} CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

Taureaux de 2 à 3 ans. — 6 Primes.

1 prime de 1^{re} classe de 60 fr.

1 prime de 2^e classe de 50 fr.

Nos deux maraudeurs avaient peu pris garde aux beautés du paysage : une autre pensée s'était emparée de leur esprit, et, enfoncés sous les lacis des plantes grimpantes et sous le vert réseau des vignes et des fougères, ils allaient avec rapidité, tantôt se suspendant aux rochers, comme deux chats sauvages, tantôt se laissant glisser sur les flancs plus roides des terres éboulées, comme deux gamins échappés de l'école.

Cette course dura près d'une demi-heure. Enfin, ils allaient atteindre le fond du ravin, quand ils s'arrêtèrent tout-à-coup, comme mus par le même sentiment.

Deux ou trois hurlements s'étaient fait entendre à quelque distance, et mille cris partant de tous les points de l'horizon, leur avaient répondu.

— Oh! oh!... fit le plus jeune des deux zouaves, quel est ce rossignol qui chante ainsi la nuit? Sergent Simonnet, faites-moi donc le plaisir de me dire son nom?

— C'est une hyène... répondit le sergent que l'on interpellait ainsi.

— Une hyène!... connu!...

— Tu en as déjà vu?...

— Parbleu... boulevard du Temple, un peu plus loin que le Petit-Lazari... ça boite et ça mange de la viande crue.

— Dans une ménagerie?

— Tiens!... et où donc?

— C'est différent... Mais nous voici arrivés, je crois,

- 1 prime de 3^e classe de 40 fr.
- 1 prime de 4^e classe de 30 fr.
- 1 prime de 5^e classe de 20 fr.
- 1 prime de 6^e classe de 15 fr.

Taurillons de 1 à 2 ans. — 10 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 50 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 40 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 30 fr.
- 1 prime de 4^e classe de 25 fr.
- 3 primes de 5^e classe de 20 fr.
- 3 primes de 6^e classe de 10 fr.

Génisses de 2 à 3 ans. — 12 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 40 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 30 fr.
- 3 primes de 3^e classe de 20 fr.
- 3 primes de 4^e classe de 15 fr.
- 4 primes de 5^e classe de 10 fr.

Génisses de 1 à 2 ans. — 9 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 2 primes de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 15 fr.
- 4 primes de 4^e classe de 10 fr.

2^e CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

Races anglaises. — Belliers. — 3 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 15 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 8 mois au moins.

3^e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

Races anglaises pures et croisées. — Verrats.

4 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 10 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

Race craonnaise. — Verrats. — 4 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 10 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

ART. 5. Les animaux qui ont obtenu des primes dans les concours généraux ou régionaux, ne seront pas admis à concourir de nouveau. Leur présence pourra néanmoins donner lieu au rappel de la prime obtenue.

ART. 6. Les animaux primés dans un précédent concours départemental ne pourront concourir de nouveau que pour des primes d'un degré supérieur à celles qu'ils ont précédemment obtenues.

ART. 7. Toute personne qui sera convaincue d'avoir fait une fausse déclaration d'âge ou de race, pourra être exclue du concours par le jury.

ART. 8. Les primes qui, faute de sujets, ne seraient pas décernées dans les classes auxquelles elles sont affectées, pourront être réparties par le jury entre les autres classes.

ART. 9. Toute prime devra être retirée dans le délai de quinze jours, sous peine de déchéance pour celui qui l'aura obtenue.

ART. 10. Le présent programme sera soumis à l'approbation de la Société, en séance générale,

puis à celles de M. le Maire de la ville d'Angers, et de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Arrêté en séance du Comité d'Agriculture de la Société industrielle, le 24 mai 1856.

Le Président du Comité, BOUTON-LEVÊQUE.

Le Secrétaire du Comité, ED. RICHOU.

Approuvé en séance générale de la Société industrielle, le 12 juin 1856.

Le Président de la Société, GUILLORY aîné.

Le Secrétaire de la Société, A. BOREAU.

Vu et approuvé : Angers, le 3 juillet 1856.

Le Maire d'Angers, DROUARD, adjoint.

Vu et approuvé : Angers, le 3 juillet 1856.

Pour le Préfet en tournée de service,

Le Secrétaire-Général, BERGER.

Pour la chronique locale :

P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Du 9 au 16 juillet.

Tous les mouvements de cette semaine peuvent se résumer en peu de lignes ; elle a été, en effet, aussi peu accidentée que possible. On dirait que la Bourse prend ses vacances, à voir la rareté des spéculateurs, et surtout la rareté des affaires.

La rente 3 0/0 n'éprouve presque aucune variation ; elle a fait quelques progrès en baisse et, cependant on ne peut pas dire que les dispositions du marché sont mauvaises. Il n'y a d'ailleurs pas de raison grave qui puisse motiver la faiblesse de la rente. On s'accorde généralement à considérer comme excellente l'apparence des récoltes dans le Nord. S'il en est de même dans le Midi, il est permis de compter sur un abaissement du prix des céréales après les récoltes. Le bilan même de la Banque indique combien une reprise serait facile et comment elle peut se produire d'un jour à l'autre. Ses comptes-courants particuliers figurent pour plus de 200 millions au passif de cet établissement. Certes, c'est là une importante réserve de capitaux disponibles, qui, à un moment donné, peuvent relever toutes nos valeurs par leurs achats.

En attendant que ce moment soit venu, la spéculation se borne à des primes sur la rente ; elle en vend beaucoup et à des écarts presque nuls, qui attestent qu'elle ne s'attend à aucun mouvement d'ici la liquidation. Les ventes nombreuses et incessantes de primes, si elles contribuent à arrêter la hausse, peuvent lui donner, le jour où elles seraient débordées, une très-vive impulsion.

Pendant tout ce mois, la spéculation s'est réfugiée sur les chemins de fer dont quelques-uns ont donné lieu à des affaires suivies. Leurs recettes importantes, et plus encore les bruits de fusion, de remaniement, dont il a été beaucoup question depuis quelques jours, ont triomphé de l'indifférence des spéculateurs et amené quelques acheteurs sur le marché.

La liquidation des chemins de fer vient d'avoir lieu et n'a produit aucun incident qui mérite la peine d'être mentionné. Les reports sont tombés à des taux très-raisonnables, ce qui n'a pas empêché une légère baisse de se produire, parce qu'il y a eu des levées de titres peu en rapport avec les achats.

Voici les derniers cours de liquidation : 3 0/0, 71 50 ; 4 1/2, 93 75 ; Crédit foncier, 670 ; Crédit mobilier, 4,547 50 ; Orléans, 1,400 ; Nord, 1,090 ; Est ancien, 945 ; Est nouveau 860 ; Lyon, 1,450 ; Méditerranée, 1,820 ; Midi, 770 ; Ouest, 962 50 ; Grand-Central, 750 ; Genève, 800 ; Chemins Autrichiens, 867 50 ; Béziers, 535 ; Saint-Rambert, 665 ; Ardennes, 625 ; Victor-Emmanuel, 630.

Le marché des valeurs industrielles est du plus complet calme. On recherche toujours les actions de la Caisse gé-

nérale des chemins de fer au dessus de 350 fr. La Caisse centrale de l'Industrie est tenue à 143 75, coupons détachés de 17 fr. Ce dividende de 17 fr. joint aux 3 fr. d'intérêt déjà distribués, porte à 22 0/0, le revenu total des actions de la Caisse centrale de l'Industrie. Un fonds de réserve de 457,000 fr., se composant de valeurs non encore réalisées, n'est pas compris dans ce chiffre.

On fait quelques affaires sur les actions de la nouvelle société d'Ilserange et Saint-Nicolas, qui se soutiennent au-dessus du pair. Les actions de Septèmes donnent lieu à quelque achat.

On s'occupe de la Compagnie générale des Caisses d'Escompte, qui fait une nouvelle émission au pair de 50,000 actions de 500 fr., dont 250 fr. sont payables en souscrivant. Une action ancienne de la compagnie donne droit à trois actions de l'émission nouvelle.

Les actions des Omnibus de Londres sont recherchées sur le marché britannique avec 16 fr. de prime. Les recettes de la Société vont toujours en augmentant. La Compagnie des Trois-Bassins vient de se constituer, après avoir réalisé une partie de son capital. La Compagnie des Huiles-Gaz poursuit avec succès le cours de son émission.

La nouvelle tannerie française est définitivement constituée, le capital nécessaire ayant été rapidement souscrit. L'émission qu'elle fait en ce moment est appelée à un légitime succès. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'apparition d'un journal nouveau, *Diogène*, repoussant le scandale, sous la forme vraiment française de la caricature, contiendra des renseignements tout à fait inédits sur toutes les sommités de la société contemporaine : poètes, hommes de science, historiens, financiers, industriels, avocats, marins, soldats, etc., défileront dans ce vaste panorama du XIX^e siècle. Les portraits d'une dimension inconnue, seront confiés à des artistes hors ligne, parmi lesquels il suffira de citer MM. E. Carjat, G. Doré, Nadar, A. de Chatillon, Bayard, Damourette, etc. Quant au texte, il sera rédigé par MM. A. Villemot, B. Jouvin, Jules Viard, Ch. Monselet, Capo de Feuillide, Nadar, Ch. Bataille, Amédée Rolland, etc., écrivains spéciaux du *Figaro*, de la *Gazette de Paris*, du *Journal pour rire*, de la *Revue de Paris*, etc. Le succès ne saurait être douteux.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Dixmier, huissier à Saumur, du dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-six, enregistré,

Il appert :

Que la dame Julie Lemoine, épouse de M. Jean Bédouit, marchand, demeurant à Saumur,

A formé contre sondit mari une demande en séparation de biens, par devant le Tribunal civil de Saumur, et a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent cinquante-six.

CHEDEAU.

BOURSE DU 17 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 10 cent — Fermé à 70 95.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

à l'endroit que nous cherchions.

— Ah ! bon... nous allons donc voir quelque chose.

— Peut-être.

— Et, en attendant, a-t-on le droit d'en fumer une?...

— Garde-t'en bien.

— Pourquoi cela ?

Le sergent haussa les épaules.

— Parce que la fumée de tabac pourrait incommoder les Bédouins, répondit-il en prenant un air grotesquement sérieux.

Son compagnon ne put s'empêcher de rire.

— Eh bien, je la trouve bonne, celle-là, dit-il en remettant sa pipe dans sa poche ; mais, néanmoins, et puisque vous l'ordonnez, sergent Simonnet, n'en parlons plus, et que votre volonté soit faite.

Le sergent regarda le jeune zouave avec cette expression d'orgueil béat que donne à un chef la conscience un peu naïve de son importance.

— Polyte, mon ami, répondit-il d'une voix légèrement empreinte d'emphase, avec de pareils principes, tu ne peux manquer de faire ton chemin ; quand on a le sentiment de la discipline et l'estime de ses chefs, on n'est déplacé nulle part ; voilà six mois à peine que tu appartiens au corps des zouaves, et je veux bien te donner cette preuve de ma sympathie, de déclarer que j'ai rarement rencontré de plus belles dispositions. Con-

tinue donc, mon ami, et si tu suis mes conseils, tu deviendras bientôt l'orgueil du bataillon.

Polyte redressa la tête à ces mots, et il sentit son cœur s'emplier d'une douce fierté.

— Sergent Simonnet, s'écria-t-il enthousiasmé, avec des paroles comme celles-là, on me ferait passer par le trou d'une aiguille. Vous me croirez si vous voulez, tenez, mais, sur l'honneur, les troupiers du Cirque ne sont que de la Saint-Jean auprès de vous.

Simonnet fit un geste de mépris.

— On leur en donnera comme ça ! répondit-il avec un mouvement ironique des lèvres.

— Au moins, vous avez de vrais galons, vous.

— Depuis cinq ans, mon vieux !

— Cré nom !... je donnerais bien quelque chose pour en dire autant.

— Veux-tu que je t'indique le moyen d'en avoir pareillement ?

— Si je le veux, sergent !...

— Eh bien, écoute, et retiens bien les avis d'un ancien qui n'a jamais boudé. A la première affaire où le bataillon donnera, et si j'en crois mon vieux flair de chacal, cela ne tardera pas, tâche de te procurer une place dans les premiers rangs ; ça sera difficile, mais, enfin, avec de la persévérance on y arrive ! Une fois cette faveur obtenue, administre-toi le matin quelques petits verres d'eau-de-vie, humectés de poudre : cela

flanque le feu au ventre, et pour une première affaire, il n'y en a jamais de trop ; le clairon sonne, la fusillade éclate, le bataillon part, et le branle-bas commence !... Attention ! il y a là de grands diables de rochers d'où les Arabes vous envoient des grêles de balles, que si on avait un parapluie, on serait tenté de l'ouvrir pour se mettre à l'abri... C'est le moment !... tu es petit, vif, nerveux, tu sautes aux rochers et tu t'y accroches comme un chat qui connaît le pays ; les balles sifflent et pleuvent tout autour, les pierres tombent d'en haut, c'est un tonnerre de tous les diables ; tu montes toujours... on n'est tué qu'une fois, après tout... et quand on a atteint le sommet, le coup-d'œil est superbe...

— Oui, mais si on est blessé avant ?...

— Ça arrive quelquefois.

— Et quand ça arrive ?

— On tombe alors dans quelque précipice d'une profondeur de deux cents pieds... et il est rare qu'on en revienne.

— A moins qu'on en revienne en morceaux.

— Comme tu dis, mon vieux !... Mais, voyons, nous flânons là ainsi que deux conscrits, et nous oublions qu'il faut rentrer au camp avant le jour... dépêchons-nous donc de nous remettre en route, et ne perdons plus un temps précieux en conversations superflues.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 22 juillet 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 42, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de dame Jeanne-Marie LAMARQUE, décédée épouse de M. René-Charles VIDÉGRAIN, propriétaire à Saumur.

Il sera vendu :

Lits, matelats, couvertures, rideaux, couvre-pieds, draps, linges, effets, secrétaires, commodes, chiffonniers, consoles, tables à jouer et autres, guéridons, pendules, glaces, candélabres, flambeaux, beau service en porcelaine, cristaux, fauteuils, chaises, armoires, fusil, établi de menuisier, tonnes, poinçons, barriques et bouteilles vides, vin rouge et blanc et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

Retrait de Cautionnement.

M. RENÉ-AUGUSTE VALLÉE, ancien huissier à Brézé, a déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur une demande pour retirer son cautionnement.

A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE
Placé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Saumur.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (437)

A VENDRE

UNE JUMENT POULINIÈRE, 3/4 sang anglais, issue de Caravan et d'une Boulonnaise, âgée de 6 ans, robe noire, dressée à la selle et la voiture.

Une POULICHE, demi-sang anglais, robe baie foncée, âgée de trois ans, issue de la jument ci-dessus désignée, et de Langlois, étalon de l'Etat.

S'adresser au bureau du journal. L'on donnera extraits de naissances, et certificats des primes (1^{re} classe) obtenues par l'une et par l'autre. (438)

Etude de M^e BRUAS, notaire à Angers, rue St-Julien, n^o 27.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

SUR LICITATION ENTRE MAJEURS
Avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M^e BRUAS, notaire à Angers,

Le mardi 5 août 1856, à midi,

DE LA FORÊT DE FONTEVRAULT

Située en les communes de Fontevault (Maine-et-Loire)
et Couziers (Indre-et-Loire).

Les bois-taillis restant de la Forêt de Fontevault, avec maison de garde et la maison de l'Ermitage et terres en dépendant, présentent une contenance totale de 286 hectares 57 ares.

La vente se fera soit en bloc, soit par parties, suivant le travail de division que viennent de faire trois experts.

S'adresser, pour renseignements, à M^e HUDAULT, notaire à Fontevault, et à M^e BRUAS, notaire à Angers, avec lesquels on pourra traiter avant l'adjudication. (422)

M. ROBIN fils, à Saumur, prévient le public qu'il tient toujours une *bascule à poissons d'eau douce*: carpes, brochets, anguilles, tanches, écrevisses, etc. Il tient également le *poisson de mer*: saumons, turbots, crevettes, etc. (427)

1,000 fr. à donner à rente viagère.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (439)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 juillet 1856, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n^o 119.

Mise à prix..... 9,000 fr.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M^{me} veuve CARTAULT, qui demeure dans ladite maison, Et audit M^e CHASLE, notaire. (423)

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Présentement,

Rue de la Petite-Douve,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.

S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

DIOGÈNE

Biographies et Portraits satiriques des hommes du XIX^e Siècle.

Texte par

MM. A. VILLEMOT, G. BUORDIN, B. JOUVIN, J. VIARD, C. MONSELET, NADAR, CAPO DE FEUILLIDE, CH. BATAILLE, A. ROLLAND, etc.

Dessins par

MM. G. DORÉ, E. CARJAT, NADAR, DAMOURETTE, BAYARD, A. DE CHATILLON, etc.

Pour paraître

du 15 au 20 juillet :

BÉRANGER

Les portraits portent 35 centimètres de hauteur sur 25 de largeur.

ON S'ABONNE : Chez tous les libraires et en adressant un mandat de poste à l'ordre du directeur, 27, rue Richelieu, Paris (affranchir).

PRIX : Départements, un an, 11 fr. ; six mois, 6 fr. (étranger, surtaxe en sus).

DEUX NUMÉROS PAR SEMAINE, ÉDITION DE LUXE.

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE, de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.
Mention honorable. Exposition 1855.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties :

1^o Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur Trousseau, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, tome 1^{er}, page 28^r.)

2^o Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires : MM. Grisolles, Guibourt, Soubeiran, Bouchardat, Bussy et Robinet, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).

Prix : de 2 fr. 30 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature Berthé. Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n^o 154, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON

DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4 ; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. ; Beaufort, Moussu, ph. ; Châlons-sur-Loire, Guy, ph. ; Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard, ph. ; Cholet, BONTemps, ph. ; Saumur, BRIÈRE, ph. ; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON ; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON,

Située à St-Florent, rue Haute.

Elle se compose de plusieurs chambres, grenier, cave, cour et jardin.

S'adresser à Pierre SANZAY, forgeron à St-Florent. (407)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de départ,

UN FONDS DE CORDONNIER, situé dans le meilleur quartier de Saumur, en pleine activité, jolie clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n^o 6, pour entrer en jouissance de suite.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (424)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

A VENDRE

OU A LOUER

1^o Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2^o Belle MAISON, au Pont Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affié d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment ; le tout contenant 2 hectares. S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

LA FERME DE

LA TOUCHER,

Située en la commune d'Epieds, sur la route de Saumur à Lamotte-Bourbon.

Cette ferme consiste en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, et contient :

16 hectares 50 ares de terre labourable ;

7 hectares 20 ares de pré ;

3 hectares 85 ares de bois.

S'adresser, pour voir les lieux et traiter, à M. SANZAY, maire de Chacé, où à M^{me} JOSEPH SCHREIBER à Saumur.

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC. (419)

A Bourgneil, vis-à-vis l'auberge du Faisan, UN MAGASIN A LOUER, sur la rue de Tours ; c'est un carré de 4 mètres ou 16 centiares. (397)

Rue du Puits-Neuf, 27, à Saumur,

M^{me} BIÉMONT,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient d'ouvrir un magasin de MODES et de LINGERIES confectionnées.

Elle apportera le plus grand soin et la plus grande activité dans la confection afin de satisfaire les Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (405)

ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

pour détacher

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soierie, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

PRIX DU FLACON : 1 FR. 50 C.

Composé par CHALMIN, chimiste. Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40.

Dépôt dans toutes les villes de France chez les merciers et parfumeurs. A Saumur, chez M. Eugène PISSOT, parfumeur, rue St-Jean, 2, et chez M. BALZEAU, parfumeur, place de la Bilange. (317)

Saumur, P. GODET, imprimeur.